

Image not found or type unknown



Valorisation d une donation depuis 40 ans

Par **jrANGco**, le **22/09/2012** à **20:19**

Bonjour,rnrnUn terrain fut donné il y a 40 ans en friche non viabilisé",eau gaz électricité "bordé en guise de route, d'un chemin non carrossable,peut on déduire les sommes engagées pour celà,aujourd'hui,moment de sa valorisation, afin de conclure le partage successionnaireMerci si vous pouviez me renseigner